



Chômage

Vous avez perdu votre emploi ? Pas de problème ! Si vous avez travaillé auparavant en Allemagne, vous bénéficiez d'un soutien.

[🏠](#) > [Vivre en Allemagne](#) > [Retour en Allemagne](#) > [Chômage](#)

Si vous êtes encore à la recherche d'un emploi, inscrivez-vous auprès de votre Agence locale pour l'emploi

Si vous n'avez pas d'emploi directement après votre retour en Allemagne, vous pouvez prétendre aux allocations chômage. Pour cela, vous devez vous inscrire personnellement auprès de [l'Agence locale pour l'emploi](#) [🔗](#). Si vous ne résidez pas sur le territoire allemand, vous n'êtes pas soumis à l'obligation d'informer l'Agence au plus tard trois mois avant la fin du contrat de travail. Cependant, cette obligation vaut pour les travailleurs détachés et frontaliers ayant travaillé à l'étranger et ayant gardé leur lieu de résidence en Allemagne. Dans ce cas, vous pouvez vous inscrire comme demandeur d'emploi par voie téléphonique, écrite ou en ligne ou effectuer votre inscription dès votre retour en Allemagne. Des conseils sur des questions en suspens et une aide au placement avant même votre retour dans votre pays peuvent être

obtenus auprès de l'[espace placement international \(ZAV\)](#) de l'[Agence fédérale pour l'emploi \(BA\)](#) à l'adresse ZAV.Hotline-Germany@arbeitsagentur.de ou au 0049-228 713 1313.

- Vous pouvez vous inscrire comme demandeur d'emploi au numéro ci-dessous : 0049-911 1203 1010 (numéro gratuit)
- Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne [ici](#).
- Vous trouverez des informations supplémentaires sur l'inscription au chômage sur le site Internet de [l'Agence fédérale pour l'emploi](#).

Justificatifs attestant le droit aux allocations chômage

Si vous avez cotisé à une assurance chômage dans un des pays de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse, vous pouvez transférer ces prestations vers l'Allemagne. Vous devez demander pour cela l'envoi d'un formulaire PD U2 à l'administration du travail à l'étranger. En cas de questions, veuillez-vous adresser à votre agence locale pour l'emploi.

Allocations chômage

En principe, les chômeurs en Allemagne ont droit à un soutien financier seulement s'ils ont exercé une activité professionnelle soumise aux cotisations sociales avant leur inscription au chômage et leur demande d'allocations chômage. C'est pourquoi la plupart des rapatriés ne peuvent pas recevoir d'allocations chômage après leur arrivée en Allemagne. Cependant, s'ils exercent une activité professionnelle soumise aux cotisations sociales après leur arrivée et deviennent ensuite chômeurs, leur temps de travail effectué dans un pays européen ou dans un pays de l'EEE ou en Suisse peut être pris en compte et entraîner le versement d'allocations chômage. Ils doivent toutefois fournir des preuves de leur temps de travail. Les réglementations nationales étant très différentes, nous vous conseillons de consulter [le portail EURES](#)  pour connaître les justificatifs dont vous avez besoin et convenir d'un rendez-vous avec un conseiller EURES local. Vous trouverez un aperçu des réglementations nationales sur la page Internet de la Commission européenne [« Vos droits par pays »](#) . La note d'information [« Allocation chômage et travail à l'étranger »](#)  (en allemand) contient également des informations plus détaillées. En cas de questions sur la transférabilité des prestations, veuillez-vous adresser à votre agence locale pour l'emploi.

Plus d'informations sur le web

L'Agence fédérale pour l'emploi

[Webinaire: Préparez votre retour en Allemagne](#)

Bundesverwaltungsamt (Administration fédérale)

[Informations pour les émigrés et les rapatriés en Allemagne](#)

Deutsche Rentenversicherung (Assurance retraite allemande)

[Informations sur les réglementations internationales relatives à la retraite](#)

Alumniportal Deutschland

[Les événements en cours en Allemagne](#)

Raphaelswerk e.V.

[Offres de conseil personnelles](#)



Imprimer la page



Vous avez des questions ?

Faites-vous conseiller sur vos possibilités de travailler et de vivre en Allemagne. Nos spécialistes répondent à vos questions sur la recherche d'emploi, les visas, la reconnaissance et l'apprentissage de l'allemand.

Vous en saurez plus sur les différentes possibilités de contact en cliquant sur les icônes ci-dessous.



E-Mail



Hotline

FAQ

FAQ

URL: <https://www.make-it-in-germany.com/fr/vivre-en-allemande/retour/chomage>

Date: 2025-01-20 17:26:43 GMT